

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023 

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

# **Etude d'incidences liée à le demande de sortie du SIVOM de l'Artois par la commune d'Auchy-les-Mines**

**Mars 2023**

# Préambule

- Par délibération du 30 mars 2022 la commune d'Auchy les Mines a exprimé son souhait de se retirer du SIVOM de l'Artois
- En application de l'article L.52211-39-2 du CGCT, le retrait d'une commune d'un syndicat nécessite la réalisation d'une étude d'impact à charge de la commune.
- Ce document est joint à la délibération de la commune qui sollicite le retrait et communiqué au comité syndical et aux conseils municipaux des communes appelés à se prononcer sur le retrait. Il est également mis en ligne sur le site internet du syndicat et de chaque commune membre concernée, lorsque ce dernier existe.
- Le contenu de cette étude est précisé aux articles D.5211-18-2 et D.5211-18-3 du CGCT. Elle décrit à la date de la demande :
  - Les incidences de la mise en œuvre de l'opération envisagée sur les ressources et les charges des communes et EPCI ;
  - Une évaluation des impacts potentiels sur :
    - les dépenses et recettes des communes et EPCI, en section de fonctionnement et investissement ;
    - Les dépenses de personnel, les flux financiers croisés et les dépenses liées aux emprunts ;
    - Les effets sur l'organisation des services des communes et de l'EPCI et les conséquences en termes de transferts et de mise à disposition d'agents et service (nombre d'agents concernés et cadre d'emplois)

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023 

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

# Rappel du déroulé des échanges entre la commune d'Auchy les Mines et le SIVOM de l'Artois

- Une première rencontre a eu lieu le 4 octobre 2022, lors de cette rencontre les éléments suivants ont été présentés :
  - Présentation d'une approche méthodologique sur la base de clefs de répartition par compétence pour les charges à caractère général et les charges de personnels
  - Un état de l'actif et du passif du SIVOM
  - Un état des points de négociation dont la commune d'Auchy les Mines et le SIVOM de l'Artois doivent convenir à savoir :
    - Le nombre d'agents à reprendre par la commune d'Auchy les Mines
    - La situation du commissariat sur la commune d'Auchy les Mines
    - La situation des Marnières
  - Une projection des conséquences éventuelles pour la commune d'Auchy les Mines
- Une seconde rencontre a eu lieu le 22 novembre 2022, dont l'objectif était :
  - De dresser un inventaire contradictoire objectivable des éléments apportés par le SIVOM de l'Artois. A l'issue de cet inventaire les éléments suivants sont remis en cause :
    - La superficie d'espaces verts à entretenir sur la commune d'Auchy les Mines
    - Le nombre de points lumineux à entretenir sur la commune
    - Le nombre d'assistantes maternelles accompagnées
    - Le coût forfaitaire des actes d'urbanismes
    - La prise en considération des stages BAFA dans la politique animation
    - Le coût de la prestation de la prise en charge des accompagnants BRSA
  - Seules les compétences prêt matériel et prévention routière ont fait l'objet d'un accord à l'issue de cette rencontre

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



SIVOM DE L'ARTOIS

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

# Rappel du déroulé des échanges entre la commune d'Auchy les Mines et le SIVOM de l'Artois

- ▶ Une troisième rencontre, en date du 03 janvier 2023, a permis d'éluder les points évoqués précédemment.
- ▶ A l'issue de cette rencontre il restait à statuer sur
  - ▶ la situation du commissariat présent sur la commune d'Auchy les Mines dont le SIVOM de l'Artois dispose encore de 3 prêts en cours
  - ▶ La situation des Marnières.
- ▶ Une dernière rencontre a eu lieu le 21 mars 2023, sur l'élaboration des modalités administratives de sortie.
- ▶ Le présent document reflète la formalisation de ses échanges.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

## Méthode d'analyse pour l'élaboration de l'étude d'incidences liées à la demande de sortie de la commune d'Auchy les Mines du SIVOM de l'Artois

- ▶ Le présent rapport met en avant les conséquences directes du retrait de la commune d'Auchy les Mines, soit :
  - ▶ Un audit de l'implication du SIVOM au sein de ses compétences pour la commune d'Auchy les Mines
  - ▶ L'impact du retrait de commune d'Auchy les Mines du SIVOM pour le SIVOM
  - ▶ L'impact du retrait de la commune d'Auchy les Mines du SIVOM pour la commune d'Auchy les Mines
- ▶ Méthodologie retenue :
  - ▶ Définition de clefs de répartition par compétence
  - ▶ Chiffrage du coût de la compétence sur la base des charges à caractère générale et charges de personnel du CA 2021
  - ▶ Sur cette base estimation du poids financier de la commune d'Auchy les Mines au sein du SIVOM de l'Artois
  - ▶ Analyse des impacts de la démutualisation pour la commune d'Auchy les Mines
  - ▶ Les impacts financiers
  - ▶ Les impacts RH

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

# Implication du SIVOM de l'Artois au sein de la commune d'Auchy les Mines

➤ Définition de clefs de répartition :

| Compétences                                               |                             |                         |                                       |                                     |                                             |                                          |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------|-----------|
| Espaces verts                                             | Eclairage public            | Urbanisme               | Insertion                             | Prêt matériel                       | Petite enfance                              | Prévention Routière                      | Animation |
| - Superficie de tonte<br>- Superficie de massif à tailler | - Nombre de points lumineux | - Nombre d'actes édités | - Nombre de bénéficiaires accompagnés | - Total des facturations de l'année | - Nombres d'assistantes maternelles suivies | - Nombre d'interventions dans les écoles |           |
| Etude Osmose 2018                                         | Extraction logiciel SAGA    | Base 2021 refacturation | Bilan année CD62 2021                 | Total factures année 2021           | Bilan année CAF 2021                        | Bilan année 2019 (année non COVID)       |           |

- Sur la base des clefs de répartition et sur la base de la masse salariale affectée à chacune des compétences (uniquement le personnel technique) calcul du temps de travail alloué pour assurer la mise en application de ses compétences.
- Les mêmes clefs de répartition sont proposées pour la répartition des charges à caractère général.

| Compétences* |               |                  |           |           |               |                |                     |           |
|--------------|---------------|------------------|-----------|-----------|---------------|----------------|---------------------|-----------|
|              | Espaces verts | Eclairage public | Urbanisme | Insertion | Prêt matériel | Petite enfance | Prévention Routière | Animation |
| Temps en %   | 7 %           | 11 %             | 13 %      | 22 %      | -             | 23 %           | 13 %                | 8 %       |
| Temps en H   | 3 433         | 778              | 666       | 747       | -             | 1179           | 238                 | 127       |
| En ETP       | 2,14          | 0,48             | 0,41      | 0,46      |               | 0,73           | 0,15                | 0,08      |

Ce calcul prend en compte uniquement le temps agent consacré à la mise en application de la compétence hors emploi d'encadrement et de fonctionnement de la structure (direction, RH, compta, prévention, communication, RST, ...)

Il convient d'ajouter la refacturation des prestations de fauchage, et de prêt matériel soit : 4 842,33 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

## Analyse des éléments pour la compétence Espaces Verts

- Dans son inventaire contradictoire la commune d'Auchy les Mines liste un certain nombres d'espaces verts que la commune a reconfiguré
- Bien que la commune apporte des éléments photographiques appuyant sa démarche, le SIVOM de l'Artois n'a pas retenu ces éléments pour acquis
  - Le SIVOM de l'Artois ne dispose pas de délibération de la commune d'Auchy les Mines de reprise en gestion des espaces verts dont la charge a été délégué au SIVOM de l'Artois
  - Le SIVOM a retenu l'année 2018 et l'étude OSMOSE afin de partir d'une étude indépendante pour définir les conclusions liées à la délégation de la compétence espaces verts.
  - Toutefois le SIVOM reconnaît qu'il est anormal que les terrains du commissariat sur la commune d'Auchy les Mines apparaissent au profit de la commune d'Auchy les Mines au sein de l'étude Osmose. Le SIVOM de l'Artois propose de diminuer la superficie des espaces verts de la superficie du commissariat soit : - 409 m<sup>2</sup>
  - Il est à noter que pour la compétence Espaces Verts le SIVOM de l'Artois n'a évoqué que les superficies d'espaces verts entretenus (tonte, taille, fauche)
  - La commune d'Auchy les Mines profite également des services de 4 élagueurs mis à disposition des communes dans le cadre de campagne annuel d'élagage.
  - Le SIVOM de l'Artois rappelle que ce service, non facturé aux communes (ne figurant pas au sein de ses statuts), représente pour l'année 2021, pour la commune d'Auchy les Mines, 300 m linéaire d'élagage sur 2m de large soit en équivalence 33 arbres.
  - L'activité du service pour l'année 2021 représentait 321 arbres
  - La commune d'Auchy les Mines représente 10% de l'activité de ce service rendu aux communes pour 2021
  - Le SIVOM de l'Artois estime le coût de ce service pour la commune d'Auchy les Mines à hauteur de 9 000 €
  - Le SIVOM de l'Artois précise que ce coût est à prendre en considération par la commune d'Auchy les Mines même s'il n'est, à ce jour, pas intégré dans l'étude d'incidences.
  - La répartition des charges de la compétence espaces verts est présentée en annexe 1

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

## Analyse des éléments apportés pour la compétence Eclairage Public

- La Commune d'Auchy les Mines souhaite revoir le nombre de points lumineux compte tenu du passage à la LED pour 261 de ses points lumineux.
- Le choix du passage à la LED par une commune ne saurait modifier le nombre de points lumineux sur la commune. En effet la LED est reconnue pour les économies d'énergie générées au sein d'un patrimoine d'éclairage public toutefois le nombre d'interventions des équipes d'éclairages publics ne sauraient se limiter uniquement au procédé d'éclairage.
- Les équipes d'éclairage public, dans le cadre de leurs missions, interviennent également pour :
  - Le changement des lanternes (dont LED)
  - Le changement des condensateurs des sources lumineuses
  - Contrôle mécanique et électrique des luminaires
  - Intervention auprès des armoires de commande (commande de l'enveloppe, contrôle des organes de commandes et de protection, contrôle des horloges, des compteurs)
  - Réglage éventuel de la photométrie
  - Contrôle visuel et conseil sur l'état des candélabres
- De plus, à ce jour, bien qu'un certain nombre de communes ont renouvelé leur parc d'éclairage public en LED les services du SIVOM de l'Artois interviennent toujours sur ses points lumineux en préventif et en curatif
- La répartition des charges de la compétence éclairage public est présentée en annexe 2

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE



## Analyse des éléments apportés pour la compétence Petite enfance

- La Commune d'Auchy les Mines souhaite revoir le nombre d'assistantes maternelles sur la base des éléments de la CAF pour l'année 2021.
- Les éléments retenus par le SIVOM étaient différents parce qu'ils tenaient compte des assistantes maternelles actives et non actives. Toutefois en absence d'éléments objectivables le SIVOM de l'Artois retiendra les données CAF (mises à jour pour toutes les communes) comme souhaitée par la commune d'Auchy les Mines
- La répartition des charges de la compétence petite enfance est présentée en annexe 3

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

## Analyse des éléments apportés pour la compétence Urbanisme

- La compétence urbanisme, instaurée en 2009, n'a pas défini les modalités de financement de cette compétence au moment de son instauration. A l'époque les contributions n'ont pas évolué à la suite de la mise en place de cette nouvelle compétence.
- La facturation du cout de cette compétence ne peut s'appliquer qu'en fonction de l'acte tel que le souhaite la commune d'Auchy les Mines, il s'agit d'une part variable composant la prise en charge du service rendu.
- C'est pourquoi le SIVOM n'a pas tenu ni en dépense ni en recette le montant de la prise en charge de la facturation des actes d'urbanisme mais est reparti sur une approche 011 et 012 au frais réel pour le calcul de l'étude d'incidences.
- Les recettes générées par la facturation des actes d'urbanisme a permis de limiter l'évolution des contributions au fil du temps et de financer la mise en place d'autres politiques publiques en dehors de toute révision statutaire.
- La répartition des charges de la compétence urbaisme est présentée en annexe 4

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023 

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

## Analyse des éléments apportés pour la compétence Animation

- Dans le cadre de la procédure de négociation, la Commune d'Auchy les Mines souhaite que seul le nombre d'enfants accompagnés dans le cadre de l'ALSH soit retenu pour la compétence animation.
- Bien que l'agent en charge de l'animation accompagne les formateurs BAFA sur l'ensemble de la procédure, le SIVOM reconnaît la nécessité de retirer comme clef de répartition ce point pour le calcul de la compétence animation, l'accompagnement des BAFA ne relevant pas explicitement de la compétence animation du SIVOM.
- La répartition des charges de la compétence animation est présentée en annexe 5

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023 

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

## Analyse des éléments apportés pour la compétence Insertion

- La commune d'Auchy les Mines souhaite contractualisée le suivi des bénéficiaires du RSA avec 3 autres communes.
- Compte tenu que la commune de Haisnes a émis le souhait, à terme, de porter cette convention la commune d'Auchy les Mines ne prendra pas part au transfert de personnel lié à l'instauration de cette convention.
- Le transfert d'un agent issu de la Maison d'Orientation et d'Insertion entrera dans le cadre d'une négociation parallèle avec les 4 communes dans le cadre de leurs souhaits de se retirer de la compétence Insertion Sociale, Insertion Professionnelle
- La répartition des charges de la compétence insertion est présentée en annexe 6

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE



## Analyse des éléments apportés pour la compétence Prévention routière

- Les 2 parties étant d'accord sur l'estimation du service, aucune remarque n'est à noter sur ce rapport
- La répartition des charges de la compétence prévention routière est présentée en annexe 7

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

## Investissement

### Point sur le passif et l'actif restant à partager (1/2)

Dans le cadre de la démutualisation il est nécessaire de procéder également au transfert des biens dévolus à l'exercice des compétences sur le territoire de la commune.

Pour ce faire il doit être établi un accord entre l'EPCI et la commune sur la répartition des biens, cet inventaire doit faire l'objet d'une délibération des 2 collectivités.

Cette délibération doit reprendre la liste des biens transférés (année d'acquisition, valeur d'acquisition, valeur nette comptable du bien au moment de son transfert)

Les amortissements des biens non amortis doivent être supportés par les collectivités de destination.

Le départ d'une commune entraîne également un transfert des excédents et du déficit de la collectivité de départ.

Il est nécessaire de trouver une clef de répartition financière pour le versement de ses soldes.

**La solidarité du SIVOM s'étant constituée sur la base des contributions financières il est proposé de retenir celle-ci comme clef de répartition.**

**La commune d'Auchy les Mines participe au fonctionnement du SIVOM à hauteur de 5,86 %**

**Le déficit d'investissement au CA 2021 est de 182 739,30 €**

Soit la commune d'Auchy les Mines a l'obligation de rembourser au SIVOM : 10 708,52 €

**L'excédent de fonctionnement au CA 2021 est de 1 020 765,75 €**

Soit le SIVOM a l'obligation de reverser à la commune d'Auchy les Mines : 59 816,87 €

**Soit un solde financier positif de 49 108,35 € à verser à la commune d'Auchy les Mines**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

# Synthèse du coût de fonctionnement des compétences du SIVOM de l'Artois au profit de la commune d'Auchy les Mines

## Coût Budgétaire

|              | Espaces verts       | Eclairage public | Urbanisme   | Insertion   | Prêt matériel | Petite enfance | Prévention Routière | Animation  |
|--------------|---------------------|------------------|-------------|-------------|---------------|----------------|---------------------|------------|
| En 011       | 22 486,12 €         | 15 248,97 €      | 2 112,62 €  | 3 812,97 €  | 4 842,33 €    | 3 302,48 €     | 701,52 €            | 3 781,68 € |
| En 012       | 91 124,65 €         | 20 656,68 €      | 17 673,19 € | 19 813,01 € |               | 31 288,11 €    | 6 309,17 €          | 3 359,97 € |
| <b>Total</b> | <b>246 513,47 €</b> |                  |             |             |               |                |                     |            |

- Dans le cadre de la procédure de retrait de la commune d'Auchy les Mines le SIVOM de l'Artois et la commune d'Auchy les Mines conviennent de transférer 3 agents du service espaces verts à la commune d'Auchy les Mines.
- Pour les compétences restantes, il est convenu que la commune d'Auchy les Mines fera son affaire la reprise de ses compétences sous le régime de la Régie ou de la prestation de service auprès d'organisme public ou privé.

## Transfert d'agents

|        | Espaces verts | Eclairage public | Urbanisme | Insertion | Prêt matériel | Petite enfance | Prévention Routière | Animation |
|--------|---------------|------------------|-----------|-----------|---------------|----------------|---------------------|-----------|
| En ETP | 3             | 0                | 0         | 0         |               | 0              |                     |           |

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE



# Axes de négociation autour du commissariat sur la commune d'Auchy les Mines

- **Rappel du droit :**
  - Conditions financières et patrimoniales (article L 5211-25-1 du CGCT) :
  - La répartition entre la commune qui part et l'EPCI de départ doit se faire en accord entre les parties en déterminant une clef de répartition en fonction d'éléments objectifs.
  - *[Les biens meublés et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences ainsi que le solde de l'encours de la dette sont répartis entre la commune qui se retire et l'EPCI de départ]*
  - A défaut d'accord le Préfet arrête les conditions financières de ce départ.
  - Il doit rechercher un accord équitable entre les parties (sa décision doit se fonder sur plusieurs critères : l'implantation territoriale des équipements, la situation financière avant le départ et auprès de la commune et celle de l'EPCI, la contribution de cette commune au financement de l'EPCI le solde de l'encours de la dette de l'EPCI, le poids démographique de la commune au sein de l'EPCI).
- Pour rappel 3 emprunts ont été contracté pour la réalisation du commissariat d'Auchy les Mines, ci après le détail :

| Commissariat d'Auchy les Mines  |                        |                        |                  |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|
|                                 | Prêt 1<br>Commissariat | Prêt 2<br>Commissariat | Prêt 3<br>VRD    |
| Année de l'emprunt              | 2006<br>(20 ans)       | 2007<br>(20 ans)       | 2007<br>(20 ans) |
| Capital emprunté                | 750 000 €              | 617 000 €              | 203 320 €        |
| Capital restant dû              | 185 351,07 €           | 207 013,95 €           | 68 217,52 €      |
| Montant déjà réglé par le SIVOM | 564 648,93 €           | 409 986,05 €           | 135 102,48 €     |

Le total restant à rembourser s'élève donc à : 460 582,54 €\*

Pour une annuité de la dette de l'ordre de : 114 658,52 €\*

\*Montant du capital restant hors intérêt

## Axes de négociation autour du commissariat sur la commune d'Auchy les Mines

- La commune d'Auchy les Mines reconnaît le caractère intercommunale du commissariat de police.
- La commune a émis la volonté de rester solidaire de la dette contractée pour la construction du commissariat.
- Sur la base des attentes de la commune d'Auchy les Mines il a été convenu comme suit au cas où le retrait de la commune est acté :
  - Tant que le bâtiment a vocation de commissariat de police, la commune poursuivra le remboursement de la dette, et la participation aux travaux d'aménagement et d'agencement sous forme de conventionnement.
  - La convention devra préciser également les modalités offertes au SIVOM en terme de développement et d'urbanisme dans le cas où les services de l'état ne seraient plus affectés au bâtiment.
  - La commune d'Auchy les Mines, sur la base du pourcentage de participation des contributions actuelles, devra versée au SIVOM de l'Artois une participation annuelle de **4 285,92 €** jusqu'à l'épuisement du prêt en 2028,
  - La participation aux travaux reposera sur le taux actuel de versement des contributions : **5,86 %**
  - Compte tenu du financement de l'intégralité des prêts par la commune d'Auchy les Mines, celle-ci pourra prétendre à sa quote part en cas de revente du bâtiment, le taux de reversement de la quote part sera basé sur le taux de participation actuel des contributions soit **5,86 %**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE



# Axes de négociation autour de la situation des marnières

- La commune d'Auchy les Mines reste, contractuellement, liées aux différents arrêtés préfectoraux de demande de remise en état du site.
- Pour rappel le SIVOM s'est engagé dans le cadre du plan de restauration de 2018 à effectuer les travaux suivants:
  - Mise en place d'une concession d'exploitation de stockage des déchets inertes
  - Réalisation d'un parcours nature en application du plan de compensation validé par l'état
  - Dans ce contexte, il paraît nécessaire de dresser
    - Un plan pluriannuel d'investissement prévisionnels des travaux à exécuter pour assurer la mise en œuvre du projet
    - Un état des charges de fonctionnement prévisionnel et des provisions afférentes au remplacement des ouvrages à exécuter
    - Un état du personnel nécessaire à l'entretien du site
- Sur la base de ces éléments et sous forme de convention la commune d'Auchy les Mines s'engagera à participer à l'ensemble des charges précisées ci-dessus sur la base d'un audit annuel effectué lors du compte de résultat et sur la base du taux de participation actuel de la commune, soit **5,86 %**
- Dans le cas où la concession d'exploitation générerait des recettes la commune d'Auchy les Mines percevra une quote part des recettes générées sur la même base de ce même taux de participation,
- La convention devra préciser également les modalités de participation aux éventuels frais, charges, amendes ou astreintes journalières dont le SIVOM de l'Artois serait susceptible d'être exposé et dont la commune d'Auchy les Mines reste solidaire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023 

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

# Situation du reste de l'Actif du SIVOM de l'Artois

- La commune d'Auchy les Mines, aux fins de ne pas pénaliser le SIVOM de l'Artois dans son fonctionnement, ne réclame pas la liquidation de l'actif du SIVOM au titre du CGCT pour récupérer la part de l'actif qu'elle a constitué solidairement
- Le SIVOM de l'Artois et la commune d'Auchy les Mines ont convenu qu'en cas de dissolution du SIVOM de l'Artois la commune d'Auchy les Mines sera bénéficiaire de 5,86 % du solde de l'actif au titre de la solidarité de la contribution à la constitution de l'actif
- Cet accord prendra la forme d'une convention établit dans le temps
- La date butoir retenue pour cette convention est le 31 décembre 2032,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

# Fonctionnement

## Impact du retrait de la commune d'Auchy les Mines sur le SIVOM de l'Artois

Le départ de la commune d'Auchy les Mines engendrerait les incidences suivantes auprès du SIVOM de l'Artois :

| Fonctionnement                                             | Dépenses              | Recettes                |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Contribution                                               |                       | - 169 910,09 €          |
| Participation de la commune (prêt matériel, fauchage, ...) |                       | - 4 842,33 €            |
| Participation RSA                                          |                       | (Estimation) – 10 000 € |
| Participation convention commissariat                      |                       | + 4 285,92 €            |
| Participation convention Marnière                          |                       | *                       |
| Masse salariale                                            | - 127 950 €           |                         |
| Charges à caractère général                                | - 38 788,12 €         |                         |
| <b>Total</b>                                               | <b>- 166 738,12 €</b> | <b>- 180 466,50 €</b>   |

**A ce montant viendrait s'ajouter le versement du solde entre actif et passif, prélevé sur la trésorerie du SIVOM, soit : + 49 108,35 €**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

**S<sup>2</sup>LO**

# Fonctionnement

## Impact du retrait de la commune d'Auchy les Mines sur la commune d'Auchy les Mines

Le départ de la commune d'Auchy les Mines engendrerait les incidences suivantes pour sa commune :

| Fonctionnement                                                                                                                   |                    |                    |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Dépenses                                                                                                                         |                    | Recettes           |                     |
| 011 charges à caractère générale<br>(Frais de matériel + fauchage et prêt matériel)                                              | 24 710 €           | 73 Impôts et taxes | 169 910,09 €        |
| 012 charges de personnel*                                                                                                        | 127 950 €          |                    |                     |
| 66 Charges financières **<br>(convention intérêts et emprunts commissariat)<br>(Convention remise en état du site des Marnières) | 4 285,92 €<br>** € |                    |                     |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                     | <b>156 945,92€</b> | <b>TOTAL</b>       | <b>169 910,09 €</b> |

\* Ce montant peut être différent car si, dans le cadre d'une procédure de retrait, le montant du régime indemnitaire doit être maintenu par la commune d'accueil. Les acquis sociaux nécessitent d'être discutés entre les agents et la commune d'accueil.

\*\* A ce montant il conviendra d'y ajouter le montant de la convention pour la remise en état du site des Marnières

A ce montant viendrait s'ajouter le versement du solde entre actif et passif, prélevé sur la trésorerie du SIVOM, soit : + 49 108,35 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE



# ANNEXES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023 

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE



## ANNEXES

# Annexe 1 Espaces Verts

|               | Annequin | Auchy  | Billy Berdau | Cambrin | Cuinchy | Douvrin | Festubert | Givenchy | Haisnes | Noyelles | Richebourg | Vermelles | Violaines | TOTAL   |
|---------------|----------|--------|--------------|---------|---------|---------|-----------|----------|---------|----------|------------|-----------|-----------|---------|
| Espaces verts | 44 143   | 47 780 | 65 275       | 28 500  | 39 300  | 52 873  | 52 573    | 26 129   | 106 372 | 54 236   | 39 044     | 51 382    | 135 279   | 742 886 |
| Massifs       | 2 887    | 6 273  | 592          | 1 753   | 2 868   | 4 320   | 1 910     | 1 394    | 2 776   | 9 597    | 560        | 3 311     | 3 681     | 41 922  |
| Arbres        | -        | -      | 11           | -       | -       | -       | -         | 18       | -       | -        | -          | -         | 184       | 213     |
| Haies         | 196      | 558    | 1 222        | 1 012   | 437     | 1 223   | 528       | 153      | 451     | 1 206    | 2 079      | 791       | 2 807     | 12 663  |
| Taillis       | -        | 524    | -            | -       | -       | -       | -         | -        | 13 616  | -        | -          | 1 115     | 6 025     | 21 280  |
| TOTAL         |          |        |              |         |         |         |           |          |         |          |            |           |           | 818 964 |

|          |   |       |        |    |        |   |    |   |    |        |   |       |       |        |
|----------|---|-------|--------|----|--------|---|----|---|----|--------|---|-------|-------|--------|
| Fauchage | 5 | 10    | 43     | 11 | 34     | - | 77 | - | 35 | 13     | - | -     | -     | 227    |
|          | - | 1 254 | 15 889 | -  | 36 865 | - | -  | - | 45 | 22 125 | - | 6 200 | 9 813 | 92 191 |

Nombre d'heures travaillées par les agents du service 51 000

|               | Auchy  | TOTAL SIVOM |
|---------------|--------|-------------|
| Espaces verts | 47 780 | 742 886     |
| Massifs       | 6 273  | 41 922      |
| Arbres        | -      | 213         |
| Haies         | 558    | 12 663      |
| Taillis       | 524    | 21 280      |
|               | 55 135 | 818 964     |

La représentativité de la ville d'Auchy les Mines dans l'entretien des espaces verts du SIVOM est de :

Le nombre d'heures de travail alloué à la ville d'Auchy les Mines correspond :

Cela correspond à :

Ce qui représente un coût budgétaire de l'ordre de :

Frais généraux du service :

Coût du fauchage pour l'année 2021 :

Total :

91 124,65 €  
13 752,52 €  
8 733,60 €  
113 610,77 €

2,14 équivalent temps plein

3 433

7%

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

Annexe 2  
Eclairage Public

|           | Annequin | Auchy | Billy Berclau | Cambrin | Cuinchy | Douvrin | Festubert | GivENCHY | Haisnes | Noyelles | Richembourg | Vermelles | Violaines | TOTAL |
|-----------|----------|-------|---------------|---------|---------|---------|-----------|----------|---------|----------|-------------|-----------|-----------|-------|
| Luminales | 466      | 790   | 728           | 253     | 342     | 824     | 246       | 149      | 749     | 542      | 369         | 746       | 694       | 6 898 |
| Armoires  |          |       |               |         |         |         |           |          |         |          |             |           |           |       |
| TOTAL     |          |       |               |         |         |         |           |          |         |          |             |           |           | 6 898 |

|                                                       |       |
|-------------------------------------------------------|-------|
| Nombre d'heures travaillées par les agents du service | 6 796 |
|-------------------------------------------------------|-------|

|           | Auchy | TOTAL SIVOM |
|-----------|-------|-------------|
| Luminales | 790   | 6 898       |
| Armoires  | -     | -           |
|           | 790   | 6 898       |

La représentativité de la ville d'Auchy les Mines dans l'entretien des points lumineux du SIVOM est de :

11%

Le nombre d'heures de travail alloué à la ville d'Auchy les Mines correspond :

778

Cela correspond à :

0,48 équivalent temps plein

Ce qui représente un coût budgétaire de l'ordre de :

Frais généraux du service :

Total :

20 656,68 €

15 248,97 €

35 905,85 €

06/04/2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023



ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

Annexe 3  
Petite enfance

|               | Annequin | Auchy | Billy Berclau | Douvrin | Haisnes | Noyelles | Vermelles | TOTAL |
|---------------|----------|-------|---------------|---------|---------|----------|-----------|-------|
| Bénéficiaires | 8        | 34    | 23            | 28      | 22      | 15       | 17        | 147   |
| TOTAL         |          |       |               |         |         |          |           | 147   |

Nombre d'heures travaillées par les agents du service

5 097

|     | Auchy | TOTAL SIVOM |
|-----|-------|-------------|
| RAM | 34    | 147         |
|     | 34    | 147         |

La représentativité de la ville d'Auchy les Mines dans l'accompagnement des assistantes maternelles du SIVOM est de :

23%

Le nombre d'heures de travail alloué à la ville d'Auchy les Mines correspond :

1 179

Cela correspond à :

0,73 équivalent temps plein

Ce qui représente un coût budgétaire de l'ordre de :

Frais généraux :

Total :

31 288,11 €  
3 302,48 €  
34 590,59 €

ANNEXE 3 - AUCHEY

## Annexe 4 Urbanisme

|           | Auchy | TOTAL SIVOM |
|-----------|-------|-------------|
| Actes uba | 188   | 1 439       |
|           | 188   | 1 439       |

La représentativité de la ville d'Auchy les Mines dans l'instruction des droits du sol du SIVOM est de :

13%

Le nombre d'heures de travail alloué à la ville d'Auchy les Mines correspond :

666

Cela correspond à :

0,41 équivalent temps plein

Ce qui représente un coût budgétaire de l'ordre de :

17 673,19 €

Frais généraux :

2 112,62 €

Total :

19 785,81 €

Annexe 5  
Animation

|            | Annequin | Auchy | Billy Berclau | Cambrin | Cuinchy | Douvrin | Festubert | Givenchy | Halsnes | Noyelles | Richembourg | Vermelles | Violaines | TOTAL |
|------------|----------|-------|---------------|---------|---------|---------|-----------|----------|---------|----------|-------------|-----------|-----------|-------|
| SIVOM Parc | 92       | 124   | 170           | 70      | 85      | 295     | 65        | -        | 101     | 116      | 75          | 193       | 188       | 1 574 |
| TOTAL      |          |       |               |         |         |         |           |          |         |          |             |           |           |       |

|                                                       |       |
|-------------------------------------------------------|-------|
| Nombre d'heures travaillées par les agents du service | 1 607 |
|-------------------------------------------------------|-------|

|           | Auchy | TOTAL SIVOM |
|-----------|-------|-------------|
| Animation | 124   | 1 574       |
|           | 124   | 1 574       |

La représentativité de la ville d'Auchy les Mines dans la prévention routière du SIVOM est de :

8%

Le nombre d'heures de travail alloué à la ville d'Auchy les Mines correspond :

127

Cela correspond à :

0,08 équivalent temps plein

Ce qui représente un coût budgétaire de l'ordre de :

Frais généraux :

Total :

3 359,97 €

3 781,68 €

7 141,65 €

01/06/2023

## Annexe 6 Insertion

|           | Auchy | TOTAL SIVOM |
|-----------|-------|-------------|
| Insertion | 87    | 396         |
|           | 87    | 396         |

La représentativité de la ville d'Auchy les Mines dans l'accompagnement bénéficiaire du RSA du SIVOM est de :

22%

Le nombre d'heures de travail alloué à la ville d'Auchy les Mines correspond :

747

Cela correspond à :

0,46 équivalent temps plein

Ce qui représente un coût budgétaire de l'ordre de :

19 813,01 €

Frais généraux :

3 812,97 €

Total :

23 625,98 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06 avril 2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 062-216200519-20230405-DCM2023\_037-DE

Annexe 7  
Prévention routière

|                        | Annequin | Auchy | Billy Berclau | Cambrin | Cuinchy | Douvrin | Festubert | Givenchy | Haisnes | Noyelles | Richebourg | Vermelles | Violaines | TOTAL |
|------------------------|----------|-------|---------------|---------|---------|---------|-----------|----------|---------|----------|------------|-----------|-----------|-------|
| Nombre élèves          | 148      | 289   | 310           | 85      | 130     | 334     | 66        | 59       | 308     | -        | 52         | 303       | 247       | 2 331 |
| Nombre d'interventions | 11       | 25    | 24            | 8       | 8       | 23      | 3         | 7        | 24      | -        | 2          | 22        | 12        | 169   |
| TOTAL                  |          |       |               |         |         |         |           |          |         |          |            |           |           | 2 500 |

Représentativité Auchy  
les Mines

12%

15%

314

13%

|                                                       |       |
|-------------------------------------------------------|-------|
| Nombre d'heures travaillées par les agents du service | 1 607 |
|-------------------------------------------------------|-------|

|               | Auchy | TOTAL SIVOM |
|---------------|-------|-------------|
| Prev Routière | 314   | 2 500       |
|               | 314   | 2 500       |

La représentativité de la ville d'Auchy les Mines dans la prévention routière du SIVOM est de :

Le nombre d'heures de travail alloué à la ville d'Auchy les Mines correspond :

Cela correspond à : 0,15 équivalent temps plein

Ce qui représente un coût budgétaire de l'ordre de :

Frais généraux :

Total :

6 309,17 €  
701,52 €  
7 010,69 €

TIVOMADET.ARTOR